

Fonds de pension européens : nouveau cadre réglementaire (IORP 2) – BFFP

Qu'attendre de la revue de la directive IORP 2 (Institutions of Occupational Retirement Provisions) qui réglemente les activités des fonds de pension européens ?

Code produit : BFFP

Niveau : Initiation

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 3.5

Tarif :

Eligible DDA : non

Public :

Toute personne désireuse d'acquérir des connaissances sur les fonds de pension européens et leur nouveau cadre réglementaire

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Décrypter les principaux éléments de la directive actuelle et les évolutions attendues
- Comprendre les enjeux d'une réforme profonde selon les arbitrages politiques finaux
- Identifier les opportunités commerciales et financières

Programme de la formation

1-Tour d'horizon des systèmes actuels de retraite européens

- Analyse des trois piliers sur lesquels reposent classiquement les systèmes de retraite
 - Premier pilier : retraite légale prise en charge par l'Etat, généralement financée par la répartition et souvent considérée comme un minimum vital
 - Deuxième pilier : retraite professionnelle
 - Troisième pilier : retraite financée par l'épargne individuelle
- Diversité des pratiques en Europe : comparaisons
- IRP : rappels sur la directive IRP et ses objectifs
- Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) : situation en France

2-Qu'attendre de la revue de la directive ?

- ### 3-Conclusion